

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE BOULEVARD WILSON

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

VU l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

CONSIDERANT la densité de circulation au centre ville et la difficulté de parquer des véhicules.

Eu égard à l'existence d'une zone rouge à stationnement payant dans le boulevard Wilson.

CONSIDERANT la nécessité, pour des raisons de sécurité sanitaire, de permettre aux professionnels d'œuvrer dans leurs obligations de soins (médecins, infirmiers, sages-femmes, kiné...) et donc de disposer d'un espace de proximité permettant de stationner leurs véhicules au plus près du centre ville.

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par les professionnels de santé pour stationner.

Cet emplacement réservé doit faire l'objet d'un stationnement strictement interdit pourra être considéré gênant les interventions médicales et paramédicales de jour comme de nuit à tous véhicules saufs ceux munis d'une caducée en cours de validité.

Sur proposition du Directeur Général des Services.

ARRETE

ARTICLE 1° : Dans le boulevard Wilson, au droit de la banque LCL, entre le passage piéton et l'aire de livraison, une place de stationnement est réservée aux Médecins, Infirmiers(ères), Kinésithérapeutes, Sages-femmes...

ARTICLE 2° : La durée du stationnement est limitée à 02H00

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 4° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement de Calvi Nebbiu et la Conca d'Oro.
- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi.
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de poste de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.
- Conseil Régional de l'Ordre des Médecins.
- Conseil Régional de l'Ordre des Kinésithérapeutes.
- Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers.
- Conseil Régional de l'Ordre des Sages femmes.

Fait à CALVI, le 27 Novembre 2017

